

15.—Valeur des permis de bâtir dans 204 municipalités et nombres-indices des industries du bâtiment, 1947-1955

Année	Valeur des permis de bâtir, 204 municipalités	Nombres-indices moyens (1949=100)			
		Prix des matériaux de construction		Salaires dans les industries de la construction ¹	Emploi dans les industries de la construction ²
		Domiciliaire	Non domiciliaire		
	\$				
1947.....	373,231,249	79.1	84.5	84.1	81.9
1948.....	536,057,597	95.4	94.9	95.7	91.4
1949.....	616,160,593	100.0	100.0	100.0	100.0
1950.....	801,765,092	106.4	105.0	104.8	104.7
1951.....	681,161,938	125.5	118.6	118.6	116.0
1952.....	802,737,975	124.9	123.2	128.6	127.1
1953.....	1,088,879,902	123.9	124.4	136.2	128.2
1954.....	1,151,087,193	121.7	121.8	140.0	115.8
1955.....	1,309,024,449	124.2	123.3	145.4	117.4

¹ Chiffres du ministère du Travail.² D'après les déclarations des employeurs.
Sous-section 3.—Construction d'habitations

La majeure partie de l'augmentation de la population après la guerre, au Canada, a eu lieu dans les centres urbains et s'y est accompagnée d'une concentration de la construction domiciliaire. Sur les 800,000 habitations construites depuis la fin de la seconde guerre mondiale, 69 p. 100 ont été bâties dans les centres de plus de 5,000 habitants et 51 p. 100 dans treize des régions métropolitaines indiquées au tableau 19 (des chiffres comparables pour la période n'existent pas à l'égard d'Edmonton et de Calgary).

L'augmentation s'est continuée en 1955 alors que le nombre d'habitations mises en chantier et achevées (138,000 et 128,000) a été plus considérable que jamais. Parmi les habitations mises en chantier, 52 p. 100 se trouvaient dans les régions métropolitaines et 77 p. 100 dans les régions urbaines. Beaucoup d'habitations mises en chantier dans des régions considérées rurales étaient situées près des grands centres urbains.

Il y a eu une forte augmentation des habitations unifamiliales mises en chantier en 1955, au regard de 1954, et une grande partie de l'augmentation a été financée à l'aide de la nouvelle loi nationale sur l'habitation; 1955 a été la première pleine année d'application de la loi, dont les dispositions permettent à l'acheteur une mise de fonds moins considérable et un remboursement à plus long terme*. La loi autorise aussi les banques à charte à prêter sur hypothèque; les banques y ont été pour beaucoup dans le chiffre record des prêts hypothécaires en 1955. Grâce à ces dispositions, la proportion des maisons mises en chantier en vertu de la loi sur l'habitation est passée de 38 p. 100 en 1954 à 45 p. 100 en 1955.

* La loi nationale sur l'habitation et son application sont expliquées aux pp. 730-733.